

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

046-214602211-20231127-CM2711202301-DE
Reçu le 30/11/2023

Séance du 27 Novembre 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	17/11/23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Étaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille,

Délibération n°
CM27112023-01

OBJET

*Augmentation
des loyers
communaux au
1^{er} janvier 2024
Suivant l'indice
de référence des
loyers du 3^e
trimestre 2023
de l'INSEE.*

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux baux signés avec les locataires des logements communaux, il convient d'augmenter le montant des loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers de l'INSEE, 3^{ème} trimestre 2023 de 3.49 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

Loyer précédent (2023) x IRL 3^e trim 2023(141.03) / IRL 3^e trim 2022(136.27) = loyer 2024

- Les loyers seront donc au 1^{er} janvier 2024 :
- -appartement ancien presbytère T3 : 316.27 €
- -appartement ancien presbytère T4 : 409.72 €
- -appartement ancienne mairie T3 : 353.00 €
-

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 27 Novembre 2023.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 29 novembre 2023
et publication ou
notification
du 29 novembre 2023*

Le Maire,
Guy LACOUT.

